



Bruxelles, le 5 mars 2021

CM 2081/21

JAI
SCH-EVAL
FRONT
MIGR
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: schengen.evaluation@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2-281.23.85

Objet: Décision d'exécution du Conseil arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation thématique, en 2019-2020, des stratégies nationales des États membres pour la gestion intégrée des frontières
- FIN DE LA PROCÉDURE ÉCRITE

Les délégations sont informées que la procédure écrite lancée par la CM 1928/21 du 25 février 2021 a été clôturée le 4 mars à 17 heures.

La majorité qualifiée requise a été atteinte. Par conséquent, la décision d'exécution du Conseil arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation thématique, en 2019-2020, des stratégies nationales des États membres pour la gestion intégrée des frontières, dont le texte figure dans le document 6271/21, est adoptée.